

A l'attention de **Monsieur CLERGUEROU FRANCIS**
Commissaire Enquêteur

Projet de parc éolien de Lesparre :

je suis CONTRE

Je suis triste pour tous ces contributeurs qui glorifient les parcs éoliens en leur attribuant le qualificatif de solution d'énergie propre et gratuite, de solution miracle, écologique, moderne, etc ! Il suffit de lire et l'internet ne manque pas d'informations. Je m'adresse a eux, comme aux promoteurs qui nous cachent toute la vérité.

Faudrait-il rappeler que le seul miracle soit d'enrichir les promoteurs dont leur seul souci est, commercialement parlant, de vendre le meilleur des produits disponible en matière de ressource financière, sauf d'énergie !
Sans les dénigrer , la suite argumente.

Pour les **construire**, il faut des terres rares, des fibres et des résines qui sont difficilement recyclables, elles sont construites a l'étranger, ne génèrent que peu ou pas d'emplois, sauf à l'installation.

Pour les **implanter**, il faut défricher, construire des massifs de béton armé qui ne seront que partiellement recyclés.
De nombreuses éoliennes sont en **attente de traitement**, sur le sol, en fin de leur **existence éphémère** et déjà débutent les confrontations juridiques.

Au cours de leur **faible durée de vie**, dans le médoc, elles vont perturber l'avifaune (au cœur du plus **gros couloir migratoire** Ouest européen)
Elles génèrent des **infra sons** (de plus en plus identifiés comme ayant de nombreux effets négatifs sur la santé) et d'une **portée très supérieure aux mini périmètre de protection actuellement imposé**.

Les effets perturbateurs, jusqu'au **dépérissement chez les bovins**, sont quasiment identifiés, ayant leur source supposée en proximité des lignes de transport HT enterrées dans les champs ou vivent ces animaux, les humains sont évidemment aussi sensibles sans en soupçonner ni l'existence ou l'origine de ces désordres. Ne reprochons pas aux animaux de simuler des problèmes de santé ! **Ce constat est généralisé dans les zones proches de nombreux parcs éoliens et n'existe manifestement pas ailleurs.**

Au cœur du massif forestier Médocain et en zone humide, (PARC NATUREL), leur implantation nécessite la destruction d'un milieu protégé par son isolement et son éloignement des lieux où l'homme a déjà fait évoluer le contexte naturel, villes, zones agricoles intensives, industrielles (parfois confondues) avec danger prouvé en d'autres lieux comme à Toulouse ou Rouen.

La zone concernée n'est pas seulement les quelques hectares nécessaires à l'implantation, mais aussi les kilomètres de zone tampon (intermédiaire) entre ce cœur de massif forestier et les zones colonisées et exploitées par l'homme . Laissons aussi de l'espace à cette nature qui nous a permis d'exister et d'évoluer.

En ce lieu, s'épanouissent faune, flore, insectes, oiseaux etc..., dernier refuge naturel où des milliers d'années ont été nécessaires pour atteindre ce niveau d'évolution que tous les scientifiques explorent encore, ils y recherchent des molécules, des particularités ou aptitudes physiques et chimiques.

La proche **foret ne sera plus défendable par les canadais en cas d'incendies** que ces machines sont également susceptibles de provoquer. C'est un coup de poignard au cœur de la nature, pendant (... et en même temps) que l'on se glorifie de préserver ou de compenser?

La plus belle compensation ne remplacera jamais un milieu naturel, en équilibre depuis des milliers d'années ! Qui s'est construit sans intervention de l'homme, mais que celui-ci est capable de détruire, comme en Amazonie par quelques coups de pelle .Ces milieux naturels s'enrichissent tous les jours, contrairement aux zones de culture où les remembrements ont lessivé les sols, entraînant à la mer les bonnes terres et maintenant les engrais qu'il faut systématiquement y apporter car ces **terres sont devenues incultes,** seulement un support d'enracinement ! Constatons la prolifération des algues dangereuses en Bretagne !

Financièrement, en termes de charges financières, **ces éoliennes contribuent à l'augmentation des tarifs de l'électricité.**

Payée le double du prix du marché par l'état (nos impôts), **l'électricité éolienne n'est donc pas "gratuite"** et l'on peut constater qu'en **2019 l'augmentation du prix de l'énergie électrique est de l'ordre de 10 %** car l'état reprends aux plus démunis l'argent qu'il donne aux promoteurs. Les éoliennes ne sont pas seules ...

La **dévalorisation des biens immobiliers** est une réalité qui se cumule à l'ensemble des méfaits que doivent supporter les proches riverains, véritables **victimes ignorées par les promoteurs et leurs soutiens** à ce projet qui n'en supporterons pas, par leur éloignement, les méfaits.

Les propriétaires fonciers qui pensent s'enrichir par la location de leur sol, doivent savoir qu'ils restent responsables de la remise en état de ceux ci, après la rupture des contrats de location qui interviendront dans un délais de 15 ans maximum de vente à prix subventionné. Ceci explique le choix de la location plutôt que de l'achat (pourtant moins cher) des terres par les promoteurs.

Le coût d'un démantèlement provisionné à hauteur de 50 000 € est très insuffisant, certains devis avoisinent les 500 000 €

Il faudra financer, car la remise en état des lieux est obligatoire. Le propriétaire ou la commune sont donc concernés !

La promesse d'un enrichissement des propriétaires s'éteindra comme la flamme d'une bougie à ses dernières lueurs. C'était le propos de la première contribution au registre numérique de l'enquête.

Le caractère aléatoire et imprévisible de la production d'énergie éolienne nécessite d'avoir a disposition une puissance équivalente maîtrisable de production d'énergie en cas de nécessité et d'absence de vent.

Elle ne permet donc pas de réduire la puissance des moyens de production conventionnelle installés et qui doivent être prêts à intervenir.

Voici, dans les grandes lignes, les raisons de mon refus.

Je ne suis pas contre les énergies renouvelables, non destructrices.

Le photovoltaïque est accepté et en pointe en Gironde, il couvre déjà les objectifs visés, il est plus maîtrisable en termes de gestion de la production.

D'autres voies de ressources possibles sont en cours d'évaluation, investissons plus largement.

Cette voie de l'éolien est en cours d'abandon par les premiers pays qui se sont investis !

Ils découvrent l'erreur, évitons de ne pas vouloir le constater !

Les économies à réaliser seront acceptées par nos services de santé et autres en souffrance !

à GAILLAN le 26 novembre 2019

Jean yves NICOLAS